



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES ET AÉRAULIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ IDEX ENERGIES

**DÉCISION N° DM-25-046
EN DATE DU 12 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-257 du 19 juin 2023 de signer le marché d'entretien et maintenance des équipements thermiques et aérauliques dans les bâtiments communaux (notifié le 28/06/2023) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06 février 2025, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet :

- d'augmenter le montant maximum annuel du marché initialement prévu ;
- de modifier la Décomposition du Prix Global Forfaitaires en intégrant le gymnase Autissier ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société IDEX ENERGIES, sise 86/114, avenue Louis Roche - 92230 GENNEVILLIERS, représentée par Monsieur Christophe BOURCIER, Directeur régional IDF, l'acte modificatif n°1 du marché d'entretien et maintenance des équipements thermiques et aérauliques dans les bâtiments communaux.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

	Prestations forfaitaires (pour 4 ans)	Prestations à bon de commande (montant maxi annuel)
Montant € HT initial du marché	840 978,84 €	480 000,00 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°1	18 102,00 € (646,50* € x 28 mois restant)	24 000,00 € (12 000 € x 2 ans)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250212-lmc1H12824H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/02/2025
Date de Publication : 12/02/2025

Nouveau montant maximum annuel du marché HT du marché	859 080,84 €	504 000,00 €
TVA (20 %)	171 816,17 €	100 800,00 €
Nouveau montant maximum annuel TTC du marché	1 030 897,01 €	604 800,00 €

*7 758,00 / 12 = 646,50 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250212-lmc1H12824H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/02/2025
Date de Publication : 12/02/2025